

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 25 MARS 2002
sous la présidence de M, Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués

sauf

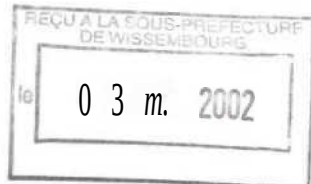
Mme HITTLER (excusée) qui était représentée par M. VOGEL,
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. STEINER, M. HELMER E.,
NEUHARD, LOBSTEIN, BABILON, LIEHN, Mme GESANG, (excusés),
MM. GOERICH-MULLER, KNOERY.

DEL. N° 34 /2002

OBJET : FIXATION DE LA REDEVANCE « ORDURES MENAGERES »

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins
6 voix contre et 4 abstentions :***

- fixe le produit appelé pour les ordures ménagères à 662 050 € (4 342 763,32 F).



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 27 mars 2002
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' and 'L'.